

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de **CRUZILLE**  
**Séance du 10 septembre 2016**

Nombre de membres afférents au Conseil : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents à la séance : 8  
Date de la convocation : 26 août 2016

L'an deux mil seize et le 10 septembre, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND et Karine RATTEZ, Messieurs Bernard MOINE, Lionel CHEVALIER, Maxime RENARD, et Christophe POINT et Thibaut GUILLEMAUD.

Absent excusé : Sandrine DUTARTRE, Jean-Christophe BALDASSINI, Cédric CREMONA

**Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**

Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2016 est lu et adopté à l'unanimité.

**Point sur les commissions :**

- x *Commission communication* : M. Renard précise que la sélection des photos pour le site Wikipédia est en cours. Courant septembre une réunion de la commission aura lieu afin de déterminer le thème du prochain bulletin municipal. M. Renard propose également de faire des initiations à l'informatique pour les habitants de la commune ; des bulletins d'inscription seront distribués pour les inscriptions.
- x *Commission CCAS* : Mme Chapuis indique qu'une réunion de la commission aura lieu le 13 septembre pour déterminer le lieu du repas des anciens ainsi que la composition du panier de fin d'année.
- x *Commission bâtiments* : Mme Rattiez expose que les travaux devant la salle communale se dérouleront après les vendanges. Cet hiver, divers travaux de peinture seront confiés au cantonnier. Au printemps une visite du patrimoine communale sera effectuée afin de déterminer plus précisément les prochains travaux à programmer. A ce sujet, M. Renard précise que le lavoir de Sagy au lieu dit "Aux Grands Prés" est en mauvais état et qu'il nécessite un nettoyage. En 2017, une étude énergétique sera faite sur le club afin d'en améliorer l'isolation. M. Point présente un devis de 1 545,60 € TTC qui a été établi par l'entreprise "L'expert du Temps" pour les travaux de mise en sécurité de la cloche, le Conseil Municipal approuve ce devis.
- x *Commission voirie* : M. Moine explique que l'entreprise De Gata a effectué les travaux route de Fragnes ( 33 277,50 € HT) et rue des Barres ( 13 189,25 € HT) Le chemin des Rosiers a été repris par le cantonnier. Divers travaux sont toujours à réaliser, ils seront programmés prochainement.
- x *Commission environnement et cadre de vie* : Mme Dutartre, qui n'a pas pu participer à toute la réunion de Conseil est venue uniquement présenter le projet de jardin sec, à l'entrée de la mairie. Ce jardin présente l'avantage d'un minimum d'entretien du fait de la présence de minéraux et de vivaces ainsi que de topiaires.  
M. Christophe Point s'est engagé à prendre en charge le fleurissement de Sagy (plantations et arrosage).

**Point sur l'intercommunalité :**

M. le Maire indique que suite à la dernière réunion d'intercom, qui a eu lieu le 6 septembre, le conseil communautaire a délibéré sur plusieurs points :

- ✓ la composition du conseil communautaire du nouvel EPCI : la répartition de droit commun a été choisie avec 41 sièges,
- ✓ le siège sera à Tournus ,
- ✓ dénomination du futur EPCI : Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois,

Le Conseil Municipal a trois mois pour délibérer sur ces points.

La fusion des 2 communautés de communes devra être effective au 1er janvier 2017.

Les taux d'impositions intercommunaux seront lissés sur plusieurs années.

Le PLUI est en cours, une nouvelle réunion aura lieu à Tournus mi septembre pour finaliser le diagnostic.

### **Révision de la gestion de la salle des fêtes:**

A l'unanimité ce point est reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

### **Délibérations :**

#### Mise à disposition d'un employé communal :

Monsieur le Maire expose la nécessité pour certaines communes d'utiliser pour quelques heures seulement un employé communal. La commune de Plottes en a fait la demande à la commune de Cruzille. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la mise à disposition de l'adjoint technique et fixe les tarifs comme pour les communes de Burgy, Grevilly et Chardonnay.

#### Retrait ATD (Agence Technique Départementale) :

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 15 octobre 2009, et modifiés par les Assemblées générales Extraordinaires du 29 novembre 2010 et du 11 décembre 2015 notamment l'article 6 : « *Tout membre peut demander son retrait de l'Agence en produisant la délibération de l'organe compétent au plus tard le 30 septembre de l'année du renouvellement du mandat ou de celle qui suit. Cette demande est examinée par le Conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 14 des présents statuts. Le retrait est effectif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. En cas de retrait volontaire, le retour durant le même mandat ne sera possible qu'à la condition de s'acquitter, dès l'année du retour, des cotisations depuis la date de retrait.* »

Vu la délibération n°2015-045 de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence en date du 11 décembre 2015 portant modification des statuts et autorisant, **à titre transitoire et exceptionnel, les adhérents à demander le retrait de leur adhésion jusqu'au 30 septembre 2016, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.** Considérant le souhait de la commune de Cruzille de ne plus être adhérent à compter du 01<sup>er</sup> janvier prochain, le conseil municipal décide du retrait de la commune de Cruzille de l'Agence à compter du 01<sup>er</sup> janvier prochain ; et prend acte de la possibilité d'adhérer à nouveau à l'Agence d'ici la fin du mandat en cours qu'à la condition de s'acquitter, dès l'année du retour, des cotisations depuis la date de retrait.

#### Convention réglant les modalités de participation aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire de Lugny :

Monsieur le Maire explique que les frais de surveillance du restaurant scolaire de l'école publique de Lugny, concernent les communes de Bissy la Mâconnaise, Cruzille, Grevilly, Chardonnay, Burgy et Lugny qui ont toutes des enfants fréquentant la cantine. Après avoir donné lecture de la convention, notre commune s'engage par convention à participer à ces frais au prorata du nombre d'enfants de notre commune fréquentant ce restaurant. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention avec la commune de Lugny relative aux frais de surveillance du restaurant scolaire de l'école publique de Lugny, telle qu'elle nous a été présentée. Cette convention prend effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015. Autorise M. le Maire à établir les mandats correspondants.

### **Questions diverses :**

- ✓ Numérotation des rues : le projet est reporté en 2017.
- ✓ Réfection du four à pain par Cruzille Patrimoine : le projet est présenté par Mme Chapuis, il serait réalisé en partenariat avec la Mairie. L'association prendrait à sa charge la main d'oeuvre (chantier participatif) et sollicite la Mairie pour la prise en charge des matériaux. Le Conseil Municipal accepte la demande
- ✓ Les inscriptions pour les affouages 2016/2017 seront prises en mairie jusqu'au 28 octobre 2016 (prix : 50 €)
- ✓ Rallye des Vins 2017 : prévu mi juin 2017 avec un changement de sens de la spéciale à Cruzille
- ✓ Recensement 2017 : un appel à candidature sera prochainement affiché au cidex.



Le Maire,  
Gilles CHARPY-PUGET